

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CELCC)**5^e séance – 19 juin 2025 – 15 h 31 à 18 h 26Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :**Membres**

Marc Bureau, président et conseiller municipal – District du Parc-de-la-Montagne-Saint-Montagne (8) (en virtuel)

Anik Des Marais, vice-présidente et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5) (en virtuel)

Alicia Lacasse-Brunet, membre élue et conseillère municipale – District de Bellevue (15)

Benoît Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Jessy Desjardins, membre organisme – communauté économique – Brigil

Ariane Hamel, membre citoyenne

Réal Lalande en remplacement de François PH Lapointe, membre organisme – Action Climat Outaouais

Simon Nadeau, membre citoyen (en virtuel)

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Frédéric Vandal, directeur – Service de transition écologique (STÉ)

Louise Tremblay, cheffe de service, projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Chantal Marcotte, directrice – Service de l'eau et des matières résiduelles (SEMR) (en virtuel)

Annie-France Major, responsable du plan de gestion des matières résiduelles – SEMR

Audrey-Anne Brûlé, coordonnatrice de projets écologiques – STÉ

Jacinthe Grégoire, coordonnatrice de projets en environnement – STÉ (en virtuel)

Yvann Blayo, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Pierre Michaud Whalen, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Philippe Tremblay, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Véronique Leduc, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Aussi présents

Anaëlle Varlet – Agence Bassin Versant des 7 (ABV7)

Mathieu Bélanger – Le Droit

Claude Fortin – Action Climat Outaouais

Noé Laverne – Agence Bassin Versant des 7 (ABV7)

Geneviève Michon, coordonnatrice de projets – STÉ (en virtuel)

Quentin Liautaud, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Daniel Rosset, agent de recherche – Bureau des conseillers

ABSENCE :**Membre**

Lise Filiatrault, membre citoyenne

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance à 15 h 31 en mode hybride et publique. La séance est enregistrée pour diffusion sur le site Web de la Ville de Gatineau. Il s'agit de la 5^e séance de l'année. Réal Lalande remplace François PH Lapointe lors de la séance, à titre de représentant d'Action Climat Outaouais. Il est mentionné que le conseil municipal a entériné, le 10 juin dernier, le renouvellement pour 1 an du mandat de Jessy Desjardins à titre de membre organisme économique – Brigil, au sein de la Commission. La présidence rappelle qu'il est toujours possible de consulter les webdiffusions des comités et commissions au gatineau.ca et que la documentation présentée par les équipes municipales est également en ligne.

La présidence mentionne que l'horaire de la séance est très chargé et remercie les membres pour leur rigueur.

2. Adoption de l'ordre du jour

Une modification est proposée à l'ordre du jour afin de déplacer le point 6 relatif aux bons coups au point Varia, si le temps le permet.

Alicia Lacasse et Jessy Desjardins se joignent à la rencontre à 15 h 04.

Il est proposé par Anik Des Marais

Appuyé par Benoît Delage

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

Adoptée

3. Déclaration du conflit d'intérêts

Une précision est apportée par Benoit Delage qui souligne avoir participé au projet du bannissement du plastique. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré en lien avec les items inscrits à l'ordre du jour.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance publique du 22 mai 2025

Le procès-verbal de la séance publique du 22 mai 2025, dont la validation a eu lieu précédemment par les membres, est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville. Aucun suivi n'est à faire.

5. Période de questions du public

Aucune question du public n'a lieu lors de la séance.

6. Bons coups / Environnement et transition écologique

Le point 6 est reporté au point Varia tel que prévu à l'ordre du jour modifié.

7. Réglementation encadrant les plastiques à usage unique – Recommandation

Chantal Marcotte, directrice du Service de l'eau et des matières résiduelles (SEMR) présente la réglementation encadrant les plastiques à usage unique. Elle est accompagnée par Annie-France Major, responsable du plan de gestion des matières résiduelles.

L'objectif de la présentation est d'obtenir des recommandations concernant la réglementation à élaborer pour encadrer les plastiques à usage unique.

L'état de la situation, les scénarios analysés, la situation souhaitée, l'échéancier et les propositions de recommandations sont présentés.

Au cœur des scénarios analysés, les trois modèles de réglementation municipale au Québec sont détaillés :

- 1) Bannissement de certains articles à usage unique;
- 2) Obligation d'avoir des alternatives réutilisables;
- 3) Écocontribution.

La cible pour l'adoption d'un règlement bannissant certains plastiques à usage unique est en 2025, suivie d'une période de transition et d'accompagnement en 2026. En 2025, des analyses approfondies seront faites sur certains sujets (programme de subvention, option d'adhésion, etc.). D'autres étapes suivront. Le Service fait la lecture du libellé des 4 propositions de recommandations avant la période d'échanges.

Période d'échanges

Commentaires généraux

On remercie Chantal Marcotte pour la présentation et on est heureux de voir le cheminement des propositions du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) dont celles pour la réduction du plastique. La proactivité du Service dans ce dossier est soulignée.

Contexte réglementaire

Contextuellement, on se demande si le fait d'avoir adopté le PGMR avant la mise en place de la réglementation concernant le bannissement par le fédéral ainsi que la nouveauté en matière de gestion des matières résiduelles par Québec a un impact et si cela est cohérent avec ce que la Ville veut faire ainsi que la réglementation souhaitée. On se demande si la réglementation à deux paliers alourdit le tout. Le Service indique que le règlement du fédéral est en cours d'appel. Celui-ci a été adopté en plusieurs phases et il est tout de même en vigueur. Une des problématiques de ce règlement au fédéral est le fait qu'il est difficile de le mettre en application puisqu'il n'y a pas d'équipe-terrain pour y voir. La proposition de la Ville de Gatineau au niveau de la réglementation viendrait encadrer le tout sur notre territoire. Pour l'équipe du PGMR, il s'agit d'un levier pour atteindre nos objectifs en gestion des matières résiduelles. L'objectif est d'aller plus loin.

À noter qu'au provincial, il y a également la réglementation sur la modernisation de la collecte sélective. Éco-entreprise rembourse par ailleurs les frais pour la collecte, mais n'agit pas sur la mise en marché du plastique par exemple. La Ville pourrait donc, par sa réglementation, compléter le tout en contrôlant mieux quelles matières sont générées sur le territoire et ce qui est permis et interdit afin de bonifier et de travailler en complémentarité. Un projet de loi pour modifier la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) est prévu au provincial. L'échéancier et la stratégie sont inconnus et il est difficile de dire s'il y aura un jour une réglementation concernant le plastique au provincial. La Ville souhaite aller de l'avant.

Étapes

Une clarification est demandée concernant les propositions de recommandations. S'agit-il d'une grande recommandation parapluie de se positionner en faveur de chaque recommandation présentée, une à la fois?

À cette question le Service souhaite que la Commission puisse se positionner sur chacune des 4 propositions de recommandations présentées.

Inquiétude en lien avec le gouvernement fédéral

On soulève une inquiétude face à la possibilité du rejet de la réglementation du fédéral se trouvant en cours d'appel et de son impact possible sur la réglementation souhaitée à Gatineau. Le Service précise que ce qui est contesté au fédéral est le fait que ce règlement ne devrait pas être sous la juridiction du fédéral puisque pour les parties contestataires, cela ne ferait pas partie de ses compétences. La Ville a toutefois le droit et la compétence de mettre en place une réglementation et de l'appliquer.

Impact des décisions

On soulève aussi des préoccupations à l'égard de ces grandes décisions à prendre en fin de mandat et de la faisabilité d'appliquer le tout auprès des grands acteurs du milieu tels que les épiceries, restaurants, etc. On comprend que de l'accompagnement et de la formation sont prévus, toutefois, il sera fort probablement difficile que ce soit simple à appliquer. Les gens auront de la difficulté à s'approprier cette réglementation.

Diversification des revenus

Il est mentionné qu'il serait intéressant de voir à la diversification des revenus en lien avec l'étude des éco distributions plus tôt que tard. Est-ce possible de rapprocher cette étape dans l'échéancier? Le Service analysera la faisabilité, toutefois il s'agit d'un service professionnel demandant des démarches contractuelles, il sera difficile de devancer le tout.

Mise en œuvre

On souhaite savoir si le SEMR a assez d'effectifs pour déployer une réglementation en la matière? Le Service a déjà les équipes pour mettre en œuvre une telle réglementation puisque cette étape était déjà prévue au PGMR. Il est prévu de faire des tournées proactives incluant de la sensibilisation et de la communication auprès des commerces pour faciliter la compréhension et pour recommander des alternatives et bonnes pratiques. Le levier réglementaire permettra de donner un incitatif à ceux qui ne sont pas rendus à cette étape et de faciliter la conformité avec les nouvelles exigences qui seraient identifiées.

Des explications sont demandées concernant les moyens et la faisabilité de voir à l'application de la réglementation au niveau des grandes chaînes qui sont liées à des décisions corporatives? Le Service précise que certaines grandes chaînes ont déjà demandé de la documentation concernant le PGMR afin d'envoyer le tout pour information aux maisons mères dans le but de s'y conformer. Un dialogue est en cours. Le Service sait que ce sera un enjeu et que l'échéancier devra être réaliste pour mieux les soutenir dans ce changement. On donne l'exemple de Terrebonne où les grands acteurs se sont conformés à leur réglementation ambitieuse.

Précisions – produits spécifiques

Un membre souhaite obtenir des éclaircissements concernant certains produits en lien avec la proposition de réglementation :

- *Styromousse pour le poisson et les viandes* : On souhaite savoir s'il y a une redevance et pourquoi ils ne sont pas visés à l'heure actuelle. Le Service précise vouloir parler avec le MAPAQ avant et de se laisser un peu de temps avant de les inclure en fonction de cette analyse.
- *Bouteilles d'eau* : Étant donné qu'il y a déjà une redevance au niveau des bouteilles d'eau, pourquoi ne pas cibler toutes les bouteilles de liquides?

Le Service indique qu'au provincial, il s'agit d'une consigne pour les bouteilles d'eau et contenants de prêt-à-boire de 100 ml et plus. Au niveau de la redevance, c'est l'organisme qui gère la fin de vie. Au niveau de l'écocontribution, il s'agit toutefois d'une perception de revenu potentielle par la Ville. Concernant la question spécifique des bouteilles d'eau versus les autres bouteilles, le Service précise qu'il s'agit d'un exemple et que diverses bouteilles avec différentes matières seront analysées. La bouteille comme principe en écocontribution rejoint aussi le plan de gestion de l'eau. Davantage de produits seront ciblés.

- *La vaisselle lavable en salle* : On se préoccupe de l'impact sur les commerçants et des moyens qu'ils prendront pour compenser l'achat de cette vaisselle. La facture sera-t-elle redistribuée auprès des clients? On se demande si des commentaires au niveau des coûts avaient été mentionnés lors des consultations? Le Service indique que la mesure auprès des commerçants était bien acceptée, mais les enjeux ou freins étaient : les dépenses supplémentaires (acquérir la vaisselle, changer les espaces de travail, agrandir, etc.). La Ville souhaite analyser la possibilité de mettre en place un programme de subvention pour appuyer les commerçants en ce sens. Il est toutefois possible que comme toutes dépenses d'entreprise, une partie des frais soit également distribuée aux clients.

Constats

Des constats sont partagés et des échanges s'ensuivent. On souligne que nous sommes collectivement rendus à cette étape, du bannissement du plastique. Si une prévisibilité est bien établie concernant l'usage de la vaisselle réutilisable en commerce, cela devrait être possible. Il y aurait possiblement des enjeux en ce qui a trait à la réduction à la source. Un membre souhaite préciser qu'il s'agissait d'une réforme et non d'une responsabilité des producteurs ce qui a amené les éco entreprises et les producteurs d'emballages à se retirer de la responsabilité de gérer les déchets dans la nature, ce qui est dommage. Cette situation n'est pas réglée.

Réduction à la source

Un membre indique que le CREDDO a un budget permettant l'appui des commerces. Un rapport d'activités a été soumis à la Ville de Gatineau. En un an, 264 organisations (commerces ou chaînes) ont été rejointes. Il s'agit de beaucoup de travail, le taux d'adhésion à des alternatives écologiques est limité. Les commerçants vivent une autre réalité où la vision « fin de mois » est importante. Le CREDDO a appris de cela et peut partager les bonnes pratiques et échanges avec les équipes de la Ville de Gatineau.

Ajout d'un aspect: "Business to business"

Un aspect qu'on ne couvre pas par le règlement et qui mériterait d'être travaillé est la réduction à la source en lien avec le concept « Business to business ». Un exemple est l'emballage des draps et de la lingerie dans le secteur de l'hôtellerie, un grand générateur de plastique à usage unique qui pourrait être ciblé. Il faut continuer d'y croire même s'il s'agit d'un changement d'habitude.

Prévisibilité

On recommande de donner toujours de la prévisibilité aux commerçants, de bien communiquer et d'être identifié en amont.

Fournir aux commerçants des outils ou des exemples de fournisseurs pouvant les appuyer est aussi une belle pratique. Le CREDDO se propose pour aider en ce sens.

Une membre élue souhaite que l'expérience du CREDDO soit ajoutée aux documents transmis au conseil municipal, particulièrement en lien avec les leçons apprises.

Levier réglementaire 1 – Délais de mise en œuvre

La présidence souhaite connaître l'estimation du délai permettant la mise en place du levier réglementaire de la proposition de recommandation 1. Le Service répond être prêt à aller de l'avant avec cette réglementation, mais que la prochaine étape est d'aller au comité plénier, la date doit être convenue et il s'agit du facteur limitant (selon les échéanciers). Si on y va rapidement, à l'automne 2025, on serait en mesure d'adopter un règlement. Une fois que cette étape aura été faite, ce sera plus simple d'aller de l'avant. En ce qui a trait au principe et projet d'écocontribution, celui-ci prendra plus de temps. La présidence souligne qu'il faut bien analyser le tout et être conscient que la Ville de Gatineau a plus de 3000 commerçants, ce qui impliquera plusieurs heures d'analyse. Ce sera plus long et plus fastidieux.

Préoccupations et enjeux

Un membre élu mentionne que près de 1300 entreprises seraient touchées par la réglementation applicable. Bien qu'un premier sondage ait été fait, il serait profitable de faire une tournée en amont des entreprises et de les sonder par rapport à chacun de ces règlements. Un tour de roue serait important avec les parties concernées faisant office de discussion et consultations préalables. On remercie les équipes pour le projet-pilote ICI (industries, commerces et institutions) qui a eu lieu. L'accompagnement est une mesure facilitante à offrir. On indique une préoccupation à l'égard d'arriver tout de suite avec une réglementation sans passer par l'étape d'un projet-pilote. On indique aussi le fait que la Ville perd beaucoup de commerçants dernièrement en raison de l'économie et qu'il faut en faire plus pour que mesure et levier réglementaire soient bien accueillis et mis en place. Une proposition est que le message devrait davantage être axé sur « soyez les premiers à faire le changement et on vous aide », du type incitatif.

Le Service explique qu'initialement, la raison pour laquelle il était souhaité d'aller vers l'encadrement des plastiques était liée au fait que l'arrivée des mesures de collecte du compostage et recyclage dans les ICI touchait la même clientèle et qu'il serait judicieux que ces mêmes équipes puissent ajouter cet élément (bannissement du plastique) lors de leur tournée au lieu d'y aller par phase. Toutefois, en lien avec le précédent commentaire, il ne faut effectivement pas écarter la possibilité de poursuivre la consultation préalable auprès des acteurs du milieu et revenir plus tard avec la question du bannissement du plastique puisque l'étape consultative initiale a atteint moins de gens que prévu. Le Service explique que le taux de réponse au sondage initial auprès des commerçants était faible, mais qu'un atelier de travail avait eu lieu auprès des associations commerçantes pour discuter de leviers et de freins. La proposition découle des discussions qui ont eu lieu auprès d'eux. L'échéancier a été construit en ce sens. Lors de la tournée des entreprises, on pourrait toutefois collecter d'autres données en lien avec les impacts qui surviendront des autres aspects réglementaires et des recommandations.

Un membre réitère que la collecte du recyclage et du compostage dans les ICI est une bonne nouvelle, ce sont de bons choix pour l'environnement et pour le portefeuille.

Cependant, le bannissement du plastique touchera les entreprises et sera une décision difficile même si le règlement sera nécessaire.

Si on combine ces deux actions, la mauvaise nouvelle teintera la bonne nouvelle, c'est un enjeu qui doit être considéré.

RECOMMANDATION

CELCC-2025-02

La Commission de l'environnement et la lutte aux changements climatiques, lors de la séance ordinaire du 19 juin 2025, recommande au conseil municipal de mandater le Service de l'eau et des matières résiduelles et le Service des affaires juridiques afin d'élaborer un règlement visant à :

- *bannir certains articles en plastique à usage unique (ustensiles en plastique, pailles en plastique, sacs d'emplettes remis à la caisse en plastique, bâtonnets à mélanger en plastique, feuillets alimentaires cirés et assiettes en plastique);*
- *bannir certains articles en plastique #6 (incluant la styromousse), dont les barquettes (sauf viande et poisson), contenants, bols, couvercles, verres et tasses.*

Proposé par Simon Nadeau

Appuyé par Réal Lalande

Adoptée

Commentaires généraux

La présidence souligne que l'enjeu de cette recommandation est de savoir si on va de l'avant ou si l'échéancier de l'automne est trop serré. À ce sujet, une membre élue repositionne le rôle de la Commission qui est de recommander au conseil municipal une orientation ou une action (acceptable ou non). L'échéancier spécifiquement qui a été soumis par le Service sera présenté au conseil municipal qui devra se prononcer par une décision. Une question de clarification est posée au sujet de la proposition des items au bannissement. Maintenant que les items en grande partie vont au recyclage, même s'ils n'ont pas de débouchés, est-ce que le bannissement est en lien avec la totalité de tout cela? Le Service précise que leur souhait est la réduction à la source et d'offrir des alternatives réelles.

RECOMMANDATION

CELCC-2025-03

La Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques, lors de la séance ordinaire du 19 juin 2025, recommande au conseil municipal de mandater le Service de l'eau et des matières résiduelles et le Service des affaires juridiques afin d'élaborer un règlement visant à obliger les commerçants à avoir de la vaisselle lavable lorsqu'il y a consommation de nourriture sur place, et analyser la possibilité d'implanter un programme de subvention associé.

Proposé par Benoit Delage

Appuyé par Réal Lalande

Adoptée

Commentaires généraux

La présidence souhaite valider l'échéancier lié à cette recommandation. On indique que ça irait à 2027, mais qu'il faut inclure ce volet à la réglementation sur le bannissement du plastique.

Par ailleurs, pendant que la tournée auprès des commerçants aura lieu, le Service pourrait déjà commencer à en discuter.

L'échéancier est plus long et ça donne de la prévisibilité aux parties prenantes.

Un membre soulève une préoccupation en lien avec les programmes de subventions pour accompagner les entreprises. Est-ce qu'il y a un lien avec le programme de subventions qui a été présenté par le Service de la transition écologique et qui touchait les écogestes? Le STÉ répond que le tout est déjà compris dans l'analyse des écogestes et que cet élément est inscrit d'ailleurs à même la recommandation qui est adoptée.

RECOMMANDATION

CELCC-2025-04

La Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques, lors de la séance ordinaire du 19 juin 2025, recommande au conseil municipal de mandater le Service de l'eau et des matières résiduelles et le Service des affaires juridiques afin d'étudier la possibilité d'interdire aux commerçants d'offrir par défaut aux clients, avec leur commande pour emporter ou consommation sur place, certains articles à usage unique ainsi que la possibilité de bannir d'autres plastiques à usage unique, favoriser leurs alternatives réutilisables et modifier la réglementation en ce sens.

Proposé par Benoit Delage

Appuyé par Simon Nadeau

Adoptée

Commentaires généraux

On précise que l'échéancier est aussi à moyen terme. Le Service explique qu'il faut d'abord étudier la façon de faire au préalable. À la question si le budget est déjà là, on répond que oui, celui-ci fait partie du budget annuel du PGMR.

RECOMMANDATION

CELCC-2025-05

La Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques, lors de la séance ordinaire du 19 juin 2025, recommande au conseil municipal de mandater le Service de l'eau et des matières résiduelles afin d'évaluer les impacts et ressources nécessaires à l'implantation d'une écocontribution, notamment sur les bouteilles d'eau, et proposer des recommandations au conseil municipal.

Proposé par Benoit Delage

Appuyé par Anik Des Marais

Adoptée

Commentaires généraux

À la question si le budget fait partie du plan pour faire ces actions, le Service le confirme. On demande de s'assurer qu'on regarde la possibilité de diversification des revenus avec le comité des finances. Le Service explique que les éléments sont déjà analysés par le Service des finances. Des travaux sont en cours au niveau de l'écofiscalité.

8. Réglementation sur les pesticides – Information

Le point d'information concernant la réglementation sur les pesticides est présenté par Chantal Marcotte, directrice du SEMR.

Le Service informe les membres que l'application du règlement est en cours, que les ressources ont été embauchées et formées et que l'équipe est complète.

Bien qu'il avait été initialement prévu de présenter un bilan concernant l'application de cette réglementation en septembre, la réalisation de celui-ci aura lieu plus tard afin de présenter un bilan complet. En septembre, un document résumé des faits saillants d'une page sera déposé concernant ce qui aura été priorisé par le Service. Le bilan complet aura lieu lors de la prochaine saison estivale. En résumé, l'application de la réglementation suit son cours et la collaboration est bonne avec les compagnies qui font de l'épandage à cet effet. La Ville rencontrera éventuellement les pépinières concernant la vente de produits. On souligne aussi que l'annexe sur la gestion des pesticides du règlement provincial a changé et sera en force dès le 6 juillet et aura un lien avec le déploiement.

Commentaires généraux

Un rappel est fait concernant la demande d'étudier la possibilité de modifier le règlement pour avoir une liste blanche. On demande s'il serait possible de recevoir une mise à jour à ce sujet dans le document qui sera déposé en septembre. Un suivi est noté par le Service.

Pause de 16 h 23 à 16 h 35

9. Plan climat : présentation de l'état d'avancement et priorisation des actions – Information

Partie 1 – État d'avancement

Frédéric Vandal, directeur du STÉ, résume la présentation concernant le Plan climat et son état d'avancement. L'équipe responsable du Plan climat accompagne M. Vandal : Yvann Blayo, Pierre Michaud Whalen, Philippe Tremblay ainsi que Louise Tremblay, cheffe de service. L'objectif recherché est d'informer les membres de l'état d'avancement et de l'alignement du dossier. Les graphiques ayant été légèrement revus, la présentation sera réacheminée aux membres à la suite de la séance. La mise en contexte, le suivi des actions, le bilan des mesures, la priorisation des actions, le suivi des indicateurs, les éléments marquants et les prochaines étapes sont présentés aux membres. Le Plan climat inclut 44 actions qui sont intégrées à 7 domaines d'action différents. Le tout se déploie en 239 mesures évolutives adaptables aux différentes opportunités, programmes, etc.

Le Service de la transition écologique précise que le Plan climat est central dans la démarche du Service et qu'il est suivi par les citoyens et organismes. Ce plan est complexe à déployer, 12 chantiers prioritaires ont été déployés avec l'appui de certains partenaires. Le démarrage est parfois un peu plus long, particulièrement au niveau du secteur du bâtiment. Il est mentionné que la Ville devrait travailler et collaborer avec les possibilités des fonds disponibles pour développer l'approche de décarbonation. Le Service souligne l'engagement des différentes équipes municipales pour travailler à l'atteinte des objectifs transversaux et intégrés du Plan climat. Le Service est dans le déploiement et l'accélération de la nouvelle structure. On a une chance d'influencer l'ensemble de l'appareil vers l'atteinte des différentes cibles.

Ariane Hamel quitte la rencontre à 17 h 04. Le quorum est maintenu.

Période d'échanges

Commentaires généraux

On remercie la direction du STÉ pour cette présentation. Le travail de l'équipe est apprécié et on devine les défis et embûches à déployer un tel plan. On mentionne toutefois remarquer que certaines erreurs se répètent.

Celles-ci seront discutées davantage à la suite de la présentation de la priorisation du Plan climat. Des félicitations sont adressées au niveau du choix des indicateurs qui sont intéressants.

Défis

Un membre souligne que dans l'analyse de la priorisation, il y a des défis quant à la façon dont on s'y est pris et cela pourrait entraîner des conséquences sur l'adhésion de la population envers ces actions. Par exemple, il est dit que la Ville ne devrait plus parler de réduction des gaz à effet de serre, mais bien d'énergie et de réduction de la consommation énergétique. Cette question sera discutée dans la partie II – priorisation des actions.

Bilan

On mentionne que le bilan était complet même si au départ, les cibles à courts ou moyens termes n'étaient pas clairement établies ; celles-ci étaient davantage inscrites dans un horizon à long terme. À la lecture des résultats, il est difficile de savoir si la Ville est rendue là où elle souhaiterait être. Le Service répond que cela devient difficile à évaluer, car les plans d'action du STÉ ont des impacts exponentiels à court et moyen termes. La réduction des gaz à effet de serre (GES) pour la collectivité a des impacts majeurs (ex. tramway). Le Service est fier des avancées et du travail accompli. Plus de 50 % du Plan climat a déjà été déployé. On va récolter le fruit des efforts dans les prochaines années. Un outil de monitoring est en cours d'élaboration et on pourra le chiffrer éventuellement plus clairement concernant l'alignement. On remercie le Service pour la transparence de sa réponse. Avoir un regard sur les prochaines étapes est important également.

Objectifs et opportunités

On souhaite entendre le Service sur ses objectifs en termes de réduction des GES dans la collectivité et sur les opportunités. Le Service sent qu'il y a une réelle intention de développer davantage en concertation et en cohésion de la part de tous les acteurs, dont les paliers gouvernementaux (ex. Plan nature, révision des normes urbanistiques, etc.) sur la question du développement durable. Il y a un changement permettant de mieux soutenir la transition et les responsabilités dont celle du municipal. Ceci permet d'engager un dialogue et faire un arrimage auprès des joueurs énergétiques. Dans la région, ceci permet d'être cohérent dans les cibles à atteindre et les cibles de réduction et résilience. Les acteurs naviguant vers les mêmes objectifs. Un exemple mis de l'avant est l'entente récente avec la communauté Kitigan Zibi pour le projet régional sur la biodiversité, le fruit d'une concertation avec différents acteurs du milieu ayant permis de mettre en place une entente de collaboration pour travailler à la connectivité du territoire, la préservation des milieux naturels, etc.

Résilience sur le territoire

Concernant l'objectif visant l'augmentation de la résilience sur le territoire, on rappelle que plusieurs de ces actions sont prises en charge par le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD). Il s'agit de beaucoup de travail. Le Service de la transition écologique est en support et en conseil auprès des différentes équipes qui contribuent à la réalisation du Plan climat. On donne l'exemple de l'adaptation des nouvelles normes d'éclairage nocturnes, en lien avec le plan de la biodiversité.

Transition énergétique

Une intervention porte sur la faisabilité ou la possibilité de revoir le Plan climat en mettant l'accent sur la notion de la transition énergétique.

On se demande si cela est souhaité par la Ville de Gatineau. Le STÉ informe les membres qu'une révision est prévue au courant de la prochaine année et celle-ci intégrera la question de l'approche énergétique. Le Service reçoit aussi des mandats du CM pour élaborer un règlement sur l'utilisation d'énergie renouvelable dans la construction de nouvelles résidences et voir à la limitation de l'utilisation des énergies fossiles pour accélérer les processus de décarbonation.

Par ailleurs, on souligne que les équipes suivent les différents projets de loi et programmes de subventions et les représentants sont rencontrés en amont. Le but est de se concerter et voir les approches au préalable. Ceci autant au niveau des cibles environnementales que celles des différents services.

Défis du Plan climat

Un des défis du Plan est son ampleur. Il est difficile de savoir où commencer. Une constatation qui revient dans les rapports d'Action Climat Outaouais est le fait qu'il faut démontrer plus d'effort au niveau des actions visant la collectivité. La Ville est avancée côté corporatif. On note qu'il y a des efforts à faire puisque le rôle d'une Ville est au niveau des citoyens, de la communauté. C'est la partie à travailler parce qu'elle est la plus négligée (page 51).

Dans les actions à mettre en place prioritairement, un membre souligne l'importance de réduire les GES. Il faut ensuite travailler sur la résilience des citoyens et des communautés. Finalement, il faut être en mesure de mobiliser ces citoyens dans le but de faciliter la transition sociale requise pour changer les habitudes et façons de faire. Cela est beaucoup plus difficile. On donne l'exemple de certains indicateurs qui ne ciblent pas efficacement l'objectif de la transition sociale recherchée : véhicule électrique ou miser davantage sur les modalités de déplacement des populations. Un rattrapage face aux questions collectives est nécessaire lors de la priorisation des actions par la Ville. Le Service en prend note.

Partie 2 – Priorisation des actions

Frédéric Vandal, directeur du STÉ, présente la priorisation des actions du Plan Climat, en 2^e partie. L'objectif est d'informer les membres et de présenter le résultat de l'exercice de priorisation des actions en utilisant la méthodologie développée par la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). La mise en contexte et la priorisation des actions sont présentées, suivies d'une période de questions et commentaires.

Période d'échanges

Commentaires généraux

On remercie les équipes pour la qualité des présentations.

Actualisation des secteurs pour la priorisation

Les interventions portent sur l'actualisation des secteurs de priorisation. On se demande si les trois secteurs sont toujours à jour. Selon un des membres, les secteurs nous amènent sur des voies intéressantes qui ne sont plus actuelles, tels que la diminution des GES. Il faut viser ce qu'on a le potentiel d'électrifier et pas la totalité. Cette prémisse nous amène à vouloir électrifier les transports, toutefois, l'indicateur devrait être la diminution totale de véhicules puisque nous n'aurons pas assez d'énergie à terme pour l'ensemble de la flotte des véhicules. La proposition est de questionner la réduction d'énergie au lieu de la réduction des GES en totalité.

Équité

Il semble manquer à la priorisation la question de l'équité.

On indique que la transition énergétique est un moment parfait pour assurer les mesures d'équité dans la communauté. Les voitures électriques sont jugées comme une mesure non équitable. On indique que l'observatoire des inégalités a d'ailleurs fait ressortir les « déserts de mobilité ». Il y a une corrélation directe entre les communautés vulnérables et le manque de leviers de mobilité. Avoir une préoccupation sur l'équité nous amènerait à avoir des indicateurs à ce sujet pour s'assurer d'être en mesure de mobiliser l'ensemble de la population.

Agir sur les éléments que l'on « contrôle »

L'intervention se poursuit au sujet de ce que la Ville ou le milieu « contrôle » afin d'agir sur ces éléments. On ne peut pas avoir de l'influence sur le nombre de véhicules électriques ni sur les bornes électriques. On indique que même Hydro-Québec se retire de ce financement pour laisser la place au privé dorénavant. Au début, il s'agissait d'aider à l'impulsion, mais plus maintenant. Toutefois, nous avons le contrôle sur l'aménagement, sur la diminution du nombre de stationnements, etc. C'est une mesure équitable. Il faut revoir notre priorisation avec les questions de fonds touchant la mise en place de milieux de vie intéressants et équitables. La perspective doit être plus large que les trois leviers. Un désaccord avec le spectre des priorisations présenté est mentionné par un membre. Il y a un travail à faire sur la façon d'agir sur le climat dans cette perspective.

Qualité de vie

Les échanges se poursuivent sur la même lignée. On mentionne que tout est dans la conception des milieux de vie et dans la donnée que l'isolement social basé sur l'électrification aura de l'impact majeur sur leur qualité de vie et leurs moyens pour s'adapter. On indique que le code est rendu tellement complexe que ça devient compliqué et coûteux de bien construire. Cela fait que l'on construit mal nos villes dans tous les domaines. La question de la conception urbaine est mise de côté. On pourrait avoir un meilleur impact pour les citoyens à faire autrement. Un membre souhaite que les éléments mentionnés dont l'enfouissement des fils soit un jour intégré à une recommandation de la Commission.

Diminution de la consommation

On mentionne que la transition énergétique c'est la diminution de la consommation. Une façon de la réduire est de rénover les bâtiments. Il est expliqué que les programmes de subventions vont venir aider les gens à rénover les maisons. Toutefois, les programmes de subventions ne sont pas infinis ni suffisants. Il faut y réfléchir. Il faut suivre l'avancée du programme PACE concernant les coûts de rénovation écoénergétique et les possibilités de les inclure à l'hypothèque.

Monitoring et suivi

Une question est posée concernant le suivi et la planification des actions. On mentionne que dans les 6 actions prioritaires, il y a quand même 40 mesures dont 17 étaient déjà dans les chantiers prioritaires. Le Service précise avoir fait l'analyse en fonction des mesures et des priorités. Un temps d'arrêt sera pris pour développer un plan de monitoring qui permettra de suivre les indicateurs de performance de ces actions-là. Ce n'est pas annuel et le déploiement se fera en collaboration avec les différentes équipes et services. Dans l'organisation municipale, avec l'alignement stratégique, les actions en lien avec le Plan Climat sont celles qui sont les plus prioritaires. C'est arrimé avec les chantiers prioritaires et avec les équipes municipales de tous les services.

On se questionne sur le déploiement des actions. Le Service indique que dans tous les plans d'action, il y a des fiches d'actions où sont détaillées les mesures qui

permettent de détailler les indicateurs, les cibles et le déploiement dans le temps. Une démarche est en cours pour bonifier ces fiches et les terminer. Un retour sera fait à la CELCC en lien avec le monitoring. L'information sera vulgarisée et accessible.

On précise que la présentation d'aujourd'hui n'était pas pour recommandation, mais bien pour information et discussion. Il s'agissait d'avoir un retour de la Commission en lien avec les actions prioritaires. À la suite de la séance, un ajustement sera fait en fonction des commentaires et interventions des membres. Des notes ont été prises au sujet de l'électrification, les transports, la diminution à la source, l'approche de conception de l'aménagement du territoire, le soutien auprès de la collectivité, etc. On prend en note et on reviendra avec quelque chose de plus complet en bonifiant l'analyse. La présidence invite les membres de la Commission à transmettre les commentaires durant l'été au courriel générique des Comités et commissions.

10. Dépôt de l'état d'avancement du Plan d'action de la biodiversité – Information

Le point d'information concernant le dépôt de l'état d'avancement du Plan d'action de la biodiversité devant être présenté par la direction du Service de la transition écologique et étant accompagné par Jacinthe Grégoire et Audrey-Anne Brûlé est reporté. Le document ayant été transmis aux membres préalablement, on les invite à acheminer leur question ou commentaire par courriel auprès de l'équipe des Comités et commissions durant l'été. Le Service pourra rassembler les questions et formuler les réponses qui seront par la suite réacheminées à tous cet automne ou ajoutées à titre de suivi, selon le cas.

11. Varia

Les bons coups en environnement et transition écologique avaient été ajoutés au Varia. Les membres sont invités à partager une nouvelle ou un bon coup concernant les sujets traités en Commission par courriel en raison d'un manque de temps. Jessy Desjardins informe les membres que la présentation du documentaire qui était prévue en soirée est reportée à la fin juin.

12. Prochaine séance

Les membres ont été avisés de la date de la prochaine séance, prévue le 11 septembre 2025.

13. Levée de la séance

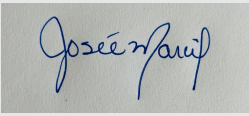
*Il est proposé par Benoit Delage
Appuyé par Jessy Desjardins*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 18 h 26.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

	
PRÉSIDENT MARC BUREAU	SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL